

MAIRIE DE METZ

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ

PROJET DE DELIBERATION

Séance du 26 septembre 2024

DCM N° 24-09-26-41

Objet : Cession d'un immeuble sis 1 avenue de Blida à Metz.

Dans le cadre d'un contexte budgétaire contraint, les collectivités territoriales sont aujourd'hui dans l'obligation systématique d'optimiser au maximum leurs ressources, cette action impliquant nécessairement une gestion efficiente de leur patrimoine immobilier, parfois déprécié et non utile à la collectivité.

A ce titre, la Ville de Metz entend mener une stratégie d'optimisation de son patrimoine immobilier qui consiste à évaluer son patrimoine privé communal en fonction des besoins de la commune liés à l'intérêt général puis de mettre en place une procédure de publicité pour la mise en vente de certains biens afin de dégager des marges de manœuvres financières supplémentaires pour la collectivité tout en assurant l'égalité de traitement des potentiels acquéreurs à l'appui d'une procédure transparente.

Parfois ce sont cependant des propositions d'acquisition spontanées qui émanent des occupants des immeubles afin d'agrandir leur patrimoine et d'y effectuer à titre de propriétaire des travaux importants.

Dans ce cadre, la Ville de Metz est propriétaire d'un immeuble situé 1 avenue de Blida à Metz cadastré sous :

BAN DE METZ
Section 9 – Parcelle 35

L'ensemble immobilier est composé d'un bâtiment de type R+1 sur cave partielle édifié en 1957. Il accueille actuellement un foyer d'hébergement d'urgence de jour.

La parcelle accueillant le bâtiment dispose d'une contenance de 1 079 m².

Cet immeuble appartient au domaine privé communal.

Aujourd'hui, les locaux accueillent un foyer d'hébergement d'urgence géré par l'association EST ACCOMPAGNEMENT. Si les locaux sont bien entretenus, ils nécessitent cependant de lourds travaux de rénovation afin d'améliorer les conditions d'accueil des personnes

accueillies et notamment le changement complet des menuiseries (portes et fenêtres), un ravalement de façade, l'installation de sanitaires à l'étage et la mise à niveau du chauffage.

Les services de France Domaine ont évalué la valeur vénale du bien à 170 000 euros.

Il est proposé de consentir à l'offre d'EST ACCOMPAGNEMENT égale à 190 000 euros net vendeur, la vente se réalisera de gré à gré.

Ce dossier a été examiné par la Commission de Cession du Patrimoine en sa séance du 06 septembre 2024 qui a émis un avis favorable.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Les Commissions compétentes entendues,

VU l'évaluation de France Domaine du bâtiment sis 1 Avenue de Blida à Metz,

VU la proposition d'achat faite par EST ACCOMPAGNEMENT,

VU l'avis de la Commission de Cession de Patrimoine du 6 septembre 2024,

CONSIDERANT la stratégie de valorisation du patrimoine engagée par la Ville,

CONSIDERANT que le bâtiment sis 1 Avenue de Blida à METZ ne répond pas directement à un besoin d'intérêt général ou à un service public,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

DECIDE :

- **DE CEDER** en l'état à « EST ACCOMPAGNEMENT » dont le siège social se situe 44 avenue des Deux Fontaines à Metz, le bâtiment situé sur la parcelle cadastrée sous :

Section 1 Parcelle 39

- **DE REALISER** cette opération moyennant le prix de 190 000 euros net vendeur payable au comptant le jour de la signature de l'acte authentique.
- **DE LAISSER** à la charge de l'acquéreur les frais d'acte, droits et honoraires de notaire.
- **D'ENCAISSER** la recette sur le budget de l'exercice concerné.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à régler les détails de l'opération et à signer tous documents y afférents notamment le compromis et l'acte de vente.

Référence nomenclature «ACTES» : 3.6 Autres actes de gestion du domaine privé

